

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **12 (1867)**

Heft 20

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une foule très considérable entourait la plaine, et ce n'est pas sans difficulté qu'elle a été contenue jusqu'au moment du défilé par la gendarmerie et par les deux compagnies de guides chargées de ce service.

Après l'inspection de détail à laquelle il a été procédé par compagnies dans chaque bataillon, les trois lignes ont été reformées, et M. le président du Département militaire a parcouru leur front accompagné de plusieurs officiers de diverses armes de l'état-major cantonal. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de savoir quel était exactement, d'après les calculs faits sur les effectifs de chaque corps, le nombre total des hommes présents à la revue, c'est-à-dire complètement armés et équipés.

Le bataillon d'artillerie (comprenant le génie, l'artillerie et les carabiniers) comptait 993 hommes; — le 66^e (sapeurs-pompier) 239; — le 65^e, 540; — le 64^e, 511; — le 125^e, 1,009; — le 20^e, 780; — le 84^e, 713, — les guides, 64, c'est-à-dire en tout 4,849 officiers et soldats présents sur les rangs.

Les lignes se sont ensuite rompues pour former les masses de bataillons, qui ont à leur tour formé une seule colonne pour le défilé.

Le défilé a commencé à 11 heures. Les deux musiques de landwehr et d'élite ont joué alternativement pendant que toutes les troupes passaient devant le Conseil d'Etat, par divisions ou par pelotons à distance entière.

A midi, tous les corps étaient revenus sur leurs places de rassemblement et licenciés.

Entre une et deux heures après-midi, la plupart des officiers des troupes qui venaient de passer cette inspection ont eu au cercle des officiers une réunion très cordiale et très gaie, à laquelle ont assisté M. le président du Département militaire, M. l'inspecteur des milices et tous les chefs de corps.

(*Journal de Genève.*)

Vaud. — Dans sa séance du 5 octobre, le Conseil d'Etat a nommé :

MM. *Vautier*, à Grandson, commandant du 12^e bataillon R. C.; *Besançon*, Louis-Félix, à Goumoëns, capitaine aux chasseurs de gauche du 12^e bataillon R. C.; *Cuendet*, Jules, à l'Auberson, capitaine aux chasseurs de droite du 11^e bataillon R. C.; *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, capitaine aux chasseurs de gauche du 9^e bataillon R. C.

Dans sa séance du 9 octobre : MM. *Roguin*, Jules, à Yverdon, commandant du 70^e bataillon E.; *Matthey*, Eugène, à Lausanne, lieutenant de la compagnie n^o 4 du 113^e bataillon R. F.; *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, capitaine du centre n^o 2 du 10^e bataillon R. C.

ANNONCE.

CONCOURS.

L'Etat de Vaud ouvre un concours pour le travail à faire par les armuriers ou les mécaniciens pour la transformation des armes de petit calibre.

Le cahier des charges ainsi que les modèles déposent à l'arsenal, où chacun peut en prendre connaissance.

Les soumissions doivent être faites sur papier timbré, envoyées franco à l'arsenal de Morges pour le vendredi 25 octobre courant, à 10 heures du matin; elles doivent porter sur l'adresse: *Soumission pour la transformation des armes.*

Morges, le 13 octobre 1867.

Le directeur de l'arsenal,
A. VEILLARD, capit.